



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux avril à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mil dix-neuf, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Nicolas LANGLOIS, Gill GERYL, Lucien LECANU, François LEFEBVRE, Bruno BIENAIME, Daniel LEFEVRE, Guy SENEAL, Frédéric WEISZ, Annie PIMONT, Jean-Claude GROUT, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Christophe LOUCHEL (jusqu'à la question n°10), Maryline FOURNIER, Michel MENAGER, Patricia RIDEL, Marie-Luce BUICHE (à partir de la question n°11), Sabine AUDIGOU, Jolanta AVRIL, Patrick CAREL, Marie-Catherine GAILLARD, Joël MENARD, André GAUTIER (aux questions n°1 à 3 ; n°17 à 34), Annie OUVRY, Bernard BREBION, Sandra JEANVOINE, Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE, Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ, Odile VILLARD, Franck SOTTOU, Lionel AVISSE.

Absents : Christophe LOUCHEL (à partir de la question n°11 ; donne procuration à Jean-Claude GROUT), Isabelle DUBUFRESNIL (donne procuration à Imelda VANDECANDELAERE), Marie-Laure DUFOUR, Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Marie-Luce BUICHE (jusqu'à la question n°10 ; donne procuration à Patricia RIDEL), Frédéric ELOY (donne procuration à Jolanta AVRIL), Florent BUSSY (donne procuration à Frédéric WEISZ), Paquita CLAPISSON (donne procuration à Lucien LECANU), Isabelle BOUVIER-LAFOSSÉ (donne procuration à Marie-Catherine GAILLARD), Elodie ANGER (donne procuration à François LEFEBVRE), André GAUTIER (aux questions n°4 à 16), Jean BAZIN (donne procuration à Annie OUVRY), Virginie LEVASSEUR (donne procuration à André GAUTIER pour les questions n°1 à 3 ; n°17 à 34), Jean-Jacques BRUMENT, Véronique MPANDOU (donne procuration à Gill GERYL), Bernard MACHEMEHL (donne procuration à Bruno BIENAIME), Claude PETITEVILLE, Claude FERCHAL.

Secrétaire de séance : Patrick CAREL

⇒ **Patrick CAREL, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.**

⇒ **Approbation à l'unanimité du compte rendu des décisions prises par le Président.**

⇒ **DÉLIBÉRATIONS :**

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

02-04-19/01 – Rapport de développement durable pour 2018

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été pris acte de la présentation du Rapport du Développement Durable 2018 de Dieppe-Maritime.

- **RESSOURCES HUMAINES**

02-04-19/02 – Rapport de situation en matière d'égalité femmes/hommes

Rapporteur : M. le Président

Il a été pris acte de la présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes/hommes au sein de Dieppe-Maritime.

02-04-19/03 – Modification du tableau des effectifs**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé à l'unanimité,

- d'approuver la révision de l'indice de rémunération fixé à 535 du grade d'ingénieur pour le poste de Directeur du service « Transports et mobilités » par l'indice 682 du grade d'ingénieur principal,
- d'approuver le renouvellement du contrat de l'agent chargé de mission auprès du Président,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée suivant les dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de trois ans maximums dont la rémunération est fixée à l'indice majoré 584,
- d'inscrire les crédits nécessaires respectivement au budget principal et au budget Transports de Dieppe-Maritime.

- **FINANCES**

02-04-19/04 – Comptes Administratifs 2018 – Budgets principal et annexes**Rapporteur : M. le Président**

Il est donné acte de la présentation faite du compte administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	384 960,24			3 840 780,19	-	3 455 819,95
Opérations de l'exercice	4 045 410,81	4 458 261,23	22 255 224,16	23 206 832,11	26 300 634,97	27 665 093,34
TOTAUX	4 430 371,05	4 458 261,23	22 255 224,16	27 047 612,30	26 300 634,97	31 120 913,29
Résultats de clôture	-	27 890,18	-	4 792 388,14	-	4 820 278,32
Restes à réaliser	2 078 455,79	1 587 983,97		-	2 078 455,79	1 587 983,97
TOTAUX CUMULES	6 508 826,84	6 046 245,20	22 255 224,16	27 047 612,30	28 379 090,76	32 708 897,26
RESULTATS DEFINITIFS	462 581,64	-	-	4 792 388,14	-	4 329 806,50
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	-	431 803,45		5 667 743,79	-	6 099 547,24
Opérations de l'exercice	1 185 602,28	1 527 392,29	1 719 786,77	2 124 749,19	2 905 389,05	3 652 141,48
TOTAUX	1 185 602,28	1 959 195,74	1 719 786,77	7 792 492,98	2 905 389,05	9 751 688,72
Résultats de clôture	-	773 593,46	-	6 072 706,21	-	6 846 299,67
Restes à réaliser	720 055,87	895 937,00		-	720 055,87	895 937,00
TOTAUX CUMULES	1 905 658,15	2 855 132,74	1 719 786,77	7 792 492,98	3 625 444,92	10 647 625,72
RESULTATS DEFINITIFS	-	949 474,59	-	6 072 706,21	-	7 022 180,80
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)						
Résultats reportés	85 746,59			11 041,02	74 705,57	-
Opérations de l'exercice			33 464,20	58 474,87	33 464,20	58 474,87
TOTAUX	85 746,59	-	33 464,20	69 515,89	108 169,77	58 474,87
Résultats de clôture	85 746,59	-	-	36 051,69	49 694,90	-
Restes à réaliser	7 061,24	123 872,21	-	-	7 061,24	123 872,21
TOTAUX CUMULES	92 807,83	123 872,21	33 464,20	69 515,89	115 231,01	182 347,08
RESULTATS DEFINITIFS	-	31 064,38	-	36 051,69	-	67 116,07
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'EAU						
Résultats reportés	246 810,01			2 790 709,41	-	2 543 899,40
Opérations de l'exercice	1 479 953,04	1 698 537,21	795 681,12	1 022 856,62	2 275 634,16	2 721 393,83
TOTAUX	1 726 763,05	1 698 537,21	795 681,12	3 813 566,03	2 275 634,16	5 265 293,23
Résultats de clôture	28 225,84	-	-	3 017 884,91	-	2 989 659,07
Restes à réaliser	458 641,29	18 128,00	-	-	458 641,29	18 128,00
TOTAUX CUMULES	2 185 404,34	1 716 665,21	795 681,12	3 813 566,03	2 734 275,45	5 283 421,23
RESULTATS DEFINITIFS	468 739,13	-	-	3 017 884,91	-	2 549 145,78
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES TRANSPORTS PUBLICS						
Résultats reportés		198 480,40		916 740,70	-	1 115 221,10
Opérations de l'exercice	346 006,67	352 518,94	4 434 311,09	4 301 536,86	4 780 317,76	4 654 055,80
TOTAUX	346 006,67	550 999,34	4 434 311,09	5 218 277,56	4 780 317,76	5 769 276,90
Résultats de clôture	-	204 992,67	-	783 966,47	-	988 959,14
Restes à réaliser	88 290,75	-	-	-	88 290,75	-
TOTAUX CUMULES	434 297,42	550 999,34	4 434 311,09	5 218 277,56	4 868 608,51	5 769 276,90
RESULTATS DEFINITIFS	-	116 701,92	-	783 966,47	-	900 668,39

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 2 avril 2019

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES						
Résultats reportés	409 770,83			273 935,19	135 835,64	-
Opérations de l'exercice	329 175,78	817 704,73	849 890,42	698 552,35	1 179 066,20	1 516 257,08
TOTAUX	738 946,61	817 704,73	849 890,42	972 487,54	1 314 901,84	1 516 257,08
Résultats de clôture	-	78 758,12	-	122 597,12	-	201 355,24
Restes à réaliser	52 217,15	2 205,19			52 217,15	2 205,19
TOTAUX CUMULES	791 163,76	819 909,92	849 890,42	972 487,54	1 367 118,99	1 518 462,27
RESULTATS DEFINITIFS	-	28 746,16	-	122 597,12	-	151 343,28
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES						
Résultats reportés	459 318,19			1 523 889,39	-	1 064 571,20
Opérations de l'exercice	958 945,21	1 504 729,58	8 658 297,73	8 294 156,13	9 617 242,94	9 798 885,71
TOTAUX	1 418 263,40	1 504 729,58	8 658 297,73	9 818 045,52	9 617 242,94	10 863 456,91
Résultats de clôture	-	86 466,18	-	1 159 747,79	-	1 246 213,97
Restes à réaliser	485 661,35	40 000,00			485 661,35	40 000,00
TOTAUX CUMULES	1 903 924,75	1 544 729,58	8 658 297,73	9 818 045,52	10 102 904,29	10 903 456,91
RESULTATS DEFINITIFS	359 195,17	-	-	1 159 747,79	-	800 552,62
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE PRINCIPAL DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DIEPPE MARITIME						
Résultats reportés		40 692,53		170 700,73	-	211 393,26
Opérations de l'exercice	15 826,10	15 391,86	657 980,27	579 109,87	673 806,37	594 501,73
TOTAUX	15 826,10	56 084,39	657 980,27	749 810,60	673 806,37	805 894,99
Résultats de clôture	-	40 258,29	-	91 830,33	-	132 088,62
Restes à réaliser	5 236,92	1 327,23			5 236,92	1 327,23
TOTAUX CUMULES	21 063,02	57 411,62	657 980,27	749 810,60	679 043,29	807 222,22
RESULTATS DEFINITIFS	-	36 348,60	-	91 830,33	-	128 178,93
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES ET DERIVES DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME DIEPPE MARITIME						
Résultats reportés				75 758,90	-	75 758,90
Opérations de l'exercice			191 883,52	156 533,19	191 883,52	156 533,19
TOTAUX	-	-	191 883,52	232 292,09	191 883,52	232 292,09
Résultats de clôture	-	-	-	40 408,57	-	40 408,57
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	-	-	191 883,52	232 292,09	191 883,52	232 292,09
RESULTATS DEFINITIFS	-	-	-	40 408,57	-	40 408,57
CONSOLIDATION DES RESULTATS						
Résultats reportés	915 629,48	-	-	15 271 299,32	-	14 355 669,84
Opérations de l'exercice	8 360 919,89	10 374 535,84	39 596 519,28	40 442 801,19	47 957 439,17	50 817 337,03
TOTAUX	9 276 549,37	10 374 535,84	39 596 519,28	55 714 100,51	47 957 439,17	65 173 006,87
Résultats de clôture	-	1 097 986,47	-	16 117 581,23	-	17 215 567,70
Restes à réaliser	3 895 620,36	2 669 453,60			3 895 620,36	2 669 453,60
TOTAUX CUMULES	13 172 169,73	13 043 989,44	39 596 519,28	55 714 100,51	51 853 059,53	67 842 460,47
RESULTATS DEFINITIFS	128 180,29	-	-	16 117 581,23	-	15 989 400,94

Par un vote au scrutin public, à l'unanimité, il a été constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptes annexes pour les services de l'assainissement collectif et non collectif, de l'eau, des transports publics, des zones d'activités économiques, des déchets ménagers et assimilés ainsi que les services principal et commercialisation de produits touristiques et dérivés de la régie de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Il a été reconnu la sincérité des restes à réaliser ;

Il a été arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

02-04-19/05 – Comptes de gestion du Trésorier de Dieppe-Maritime pour l'exercice 2018 – Budgets principal et annexes de la Communauté d'Agglomération

Rapporteur : M. le Président

Il a été déclaré, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le Trésorier de Dieppe Municipale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part s'agissant du budget principal et des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau, du service public de l'assainissement non collectif, des transports publics, des zones d'activités économiques, des déchets ménagers et assimilés ainsi que les budgets des services principal et commercialisation de produits touristiques de la régie « Office de Tourisme Dieppe-Maritime ».

02-04-19/06 – Budget Principal – Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2018**Rapporteur : M. le Président**

Il a été pris connaissance des cessions immobilières effectuées durant l'exercice 2018 et constaté, à l'unanimité, qu'elles sont conformes aux autorisations données par le Conseil communautaire.

02-04-19/07 – Budget ZAE – Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2018**Rapporteur : M. le Président**

Il a été pris connaissance des cessions immobilières effectuées durant l'exercice 2018 et constaté, à l'unanimité, qu'elles sont conformes aux autorisations données par le Conseil communautaire.

02-04-19/08 – Budgets principal annexes de Dieppe-Maritime – Affectation du résultat de l'exercice 2018**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif du budget Principal et de ses budgets annexes de Dieppe-Maritime pour l'exercice 2018 tel qu'indiqué ci-dessous :

I) Budget Principal

	<i>Compte</i>	<i>Affectation</i>
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>462 581,64 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>4 329 806,50 €</i>
TOTAL		4 792 388,14 €

II) Budget Eau

	<i>Compte</i>	<i>Affectation</i>
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>468 739,13 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>2 549 145,78 €</i>
TOTAL		3 017 884,91 €

III) Budget Assainissement

	<i>Compte</i>	<i>Affectation</i>
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>6 072 706,21 €</i>
TOTAL		6 072 706,21 €

IV) Budget SPANC

	<i>Compte</i>	<i>Affectation</i>
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>36 051,69 €</i>
TOTAL		36 051,69 €

V) Budget Transports

	<i>Compte</i>	<i>Affectation</i>
<i>Affectation minimale</i>	<i>1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>€</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>002 – Excédents antérieurs reportés</i>	<i>783 966,47 €</i>
TOTAL		783 966,47 €

VI) Budget ZAE

	Compte	Affectation
Affectation minimale	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	€
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	122 597,12 €
TOTAL		122 597,12 €

VII) Budget Déchets Ménagers et Assimilés

	Compte	Affectation
Affectation minimale	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	359 195,17 €
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	800 552,62 €
TOTAL		1 159 747,79 €

VIII) Budget Principal de l'Office de Tourisme

	Compte	Affectation
Affectation minimale	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	91 830,33 €
TOTAL		91 830,33 €

IX) Budget Commercialisation de l'Office de Tourisme

	Compte	Affectation
Affectation minimale	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	40 408,57 €
TOTAL		40 408,57 €

02-04-19/09 – Fiscalité directe locale – Fixation des taux pour 2019**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit les différents taux et montants de fiscalité directe locale de son ressort pour 2019 :

Taxe	Taux pour 2019	Produit fiscal 2019 attendu
Cotisation foncière des entreprises :	23,02 %	5 119 878 €
Taxe d'habitation :	8,28 %	4 433 609 €
Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %	0,00 €
Taxe sur le foncier non bâti :	1,92 %	16 754 €

02-04-19/10 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Fixation des taux pour 2019**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit les différents taux et montants de TEOM pour 2019, pour les différentes zones de taxation instituées :

Zones	Communes	Taux	Produits attendus
1	Ancourt	14,22%	50 058 €
2	Arques-la-Bataille	13,26%	269 374 €
3	Aubermesnil-Beaumais	14,22%	33 483 €
4	Colmesnil-Manneville	14,22%	11 701 €
5	Dieppe	14,00%	5 454 798 €
6	Grèges	14,22%	59 573 €
7	Hautot-sur-Mer	12,43%	235 329 €
8	Martigny	14,22%	28 755 €
9	Martin-Eglise	13,06%	126 768 €
10	Offranville	14,05%	293 317 €
11	Rouxmesnil-Bouteilles	12,51%	209 153 €
12	Saint-Aubin-sur-Scie	12,01%	92 150 €
13	Sainte-Marguerite-sur-Mer	12,09%	65 652 €
14	Sauqueville	14,22%	29 653 €
15	Tourville-sur-Arques	14,22%	95 739 €
16	Varengueville-sur-Mer	13,84%	176 759 €
TOTAL			7 232 262 €

Les recettes seront inscrites au budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés pour 2019.

02-04-19/11 – Budgets principal et annexes pour 2019

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé à la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre : Annie OUVRY (et pour Jean BAZIN), Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE (et pour Isabelle DUBUFRESNIL), Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ, Franck SOTTOU ; 2 abstentions : Bernard BREBION et Sandra JEANVOINE) :

1°) de voter le budget principal pour 2019 de la manière suivante :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Sans opération.

2°) d'adopter le budget principal et ses budgets annexes pour 2019 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	27 318 291,50 €	13 608 852,79 €	40 927 144,29 €
Eau	3 618 095,78 €	3 914 324,60 €	7 532 420,38 €
Assainissement collectif	8 429 278,21 €	10 207 073,67 €	18 636 351,88 €
Assainissement non collectif (SPANC)	71 490,69 €	123 872,21 €	195 362,90 €
Déchets ménagers et assimilés	9 240 332,62 €	4 372 611,35 €	13 612 943,97 €
Transports	4 869 556,47 €	932 140,75 €	5 801 697,22 €
Z.A.E.	1 004 297,12 €	515 818,31 €	1 520 115,43 €
Budget principal régie OTDM	756 880,33 €	93 915,85 €	850 796,18 €
Budget annexe régie OTDM	374 308,57 €		374 308,57 €
Total	55 682 531,29 €	33 768 609,53 €	89 451 140,82 €

02-04-19/12 – Budget Principal 2019 – Autorisations de programme et d’engagement – Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d’Investissement – Modificatif**Rapporteur : M. le Président**

Il a été approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre : Annie OUVRY (et pour Jean BAZIN), Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE (et pour Isabelle DUBUFRESNIL), Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ, Franck SOTTOU), la modification des autorisations de programme et d’engagement du PPI et PPF telle qu’exposée ci-dessous :

Titre AP	N° AP	Montant des dépenses	Montant des recettes	Autofinancement
PPI 2015-2020	5	30 135 726,58 €	18 371 836,73 €	11 763 889,85 €
dont Contrat de Territoire	6	13 295 896,76 €	4 131 000,00 €	9 164 896,76 €

En parallèle, sur la même période, le nouveau montant total des dépenses de fonctionnement relatives à la mise en œuvre du PPF s’élève à 35 155 388,23 € (contre 35 825 140,69 € auparavant), répartis comme suit :

Titre AE	N° AE	Montant des dépenses	Montant des recettes	Autofinancement
PPF 2015-2020	5	35 155 388,23 €	4 960 900,56 €	30 194 487,67 €

Il a été dit que les dépenses résultant de ces autorisations de programme et d’engagements seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget principal de Dieppe-Maritime selon l’échéancier prévisionnel indiqué ci-dessus et seront susceptibles de variation compte tenu des aléas de mise en œuvre des différentes actions.

02-04-19/13 – OTDM – Subvention de fonctionnement pour 2019**Rapporteur : M. le Président**

Il a été décidé à la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre : Annie OUVRY (et pour Jean BAZIN), Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE (et pour Isabelle DUBUFRESNIL), Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ, Franck SOTTOU), de verser pour 2019, une subvention de fonctionnement de 120 000 € au budget principal de la régie « Office de Tourisme Dieppe-Maritime ».

Il est précisé que cette subvention sera versée à hauteur de 25 %, soit 30 000 €, à chaque début de trimestre et sera éventuellement réajustée en fin d’exercice au vu de l’estimatif du résultat.

02-04-19/14 – Budget annexe de l’assainissement 2019 – Autorisations de programmes – Modificatif**Rapporteur : M. le Président**

Il a été approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre : Annie OUVRY (et pour Jean BAZIN), Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE (et pour Isabelle DUBUFRESNIL), Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ, Franck SOTTOU), la modification de l’autorisation de programme n° 1 telle qu’exposée ci-dessous :

- Le nouveau montant total des investissements s’élève à 16 600 546,82 €, répartis comme suit :

Titre AP	N° AP	Montant des dépenses	Montant des recettes	Autofinancement
SDAC 2011-2020	01	16 600 546,82 €	3 552 114,88 €	13 048 431,94 €

02-04-19/15 – Budget annexe de l'eau 2019 – Autorisations de programmes – Modificatif

Rapporteur : M. le Président

Il a été approuvé, à la majorité des suffrages exprimés (8 voix contre : Annie OUVRY (et pour Jean BAZIN), Christine GODEFROY, Imelda VANDECANDELAERE (et pour Isabelle DUBUFRESNIL), Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ, Franck SOTTOU), la modification des autorisations de programme n° 1 – Renouvellement canalisation 2014-2020 et n°2 - SDAEP 2015-2020 telles qu'exposées ci-dessous :

Le nouveau montant total des investissements s'élève à 8 010 493,12 € répartis comme suit :

Titre AP	N° AP	Montant des dépenses	Montant des recettes	Autofinancement
Renouvellement canalisation 2014-2020	01	4 185 526,63 €	70 000,00 €	4 115 526,63 €
SDAPE 2015-2020	02	3 824 966,49 €	0,00 €	3 824 966,49 €
Total		8 010 493,12 €	70 000,00 €	7 940 493,12 €

La répartition des crédits de paiement (CP) est détaillée en annexe

• **INSTANCES**

02-04-19/16 – Convention triennale 2019-2021 avec la Société de Protection Animale Dieppoise pour l'accueil des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de Dieppe-Maritime

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention triennale d'accueil des animaux sans ramassage avec la Société de Protection Animale Dieppoise pour les années 2019, 2020 et 2021.

• **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

02-04-19/17 – Mise en place d'un Observatoire du Commerce à l'échelle de Dieppe-Maritime

Rapporteur : M. Gill GERYL

Il a été décidé à la majorité des suffrages exprimés (5 voix contre : Imelda VANDECANDELAERE (et pour Isabelle DUBUFRESNIL), Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ et Franck SOTTOU), de créer un outil pour la mise en place d'un Observatoire du Commerce à l'échelle de Dieppe-Maritime et Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents à intervenir.

• **POLITIQUE DE LA VILLE**

02-04-19/18 – Contrat de Ville – Plan de financement

Rapporteur : M. Lucien LECANU

Il a été approuvé, à l'unanimité, la programmation 2019 du Contrat de ville 2015-2022 en annexe de la présente délibération et d'attribuer aux organismes partenaires du Contrat de Ville les subventions dans le cadre de cette programmation.

• **INNOVATIONS NUMERIQUES**

02-04-19/19 – Adhésion au pôle de compétitivité TES

Rapporteur : M. Gill GERYL

Il a été approuvé à la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre : Imelda VANDECANDELAERE (et pour Isabelle DUBUFRESNIL), Bérénice AMOURETTE, René DESPREZ), l'adhésion au pôle de compétitivité TES pour l'année 2019.

• **OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME**

02-04-19/20 – Dissolution de la Régie sans personnalité morale mais à autonomie financière

Rapporteur : M. Bruno BIENAIME

Il a été décidé, à l'unanimité, de dissoudre la régie sans personnalité morale mais à autonomie financière Office de Tourisme Dieppe-Maritime au 31 août 2019. Monsieur le Président a été autorisé à conduire toutes les opérations nécessaires à la dissolution de la régie sans personnalité morale mais à autonomie financière Office de Tourisme Dieppe-Maritime et à signer tout document y afférent.

02-04-19/21 – Création de l'EPIC et adoption des statuts

Rapporteur : M. Bruno BIENAIME

Il a été décidé, à l'unanimité,

- de créer, à compter du 1^{er} septembre 2019, un EPIC « Office de Tourisme Dieppe-Maritime »,
- que tous les soldes des comptes de la régie sans personnalité morale mais à autonomie financière au 31 août 2019, ainsi que les restes à payer et les restes à recouvrer, seront repris au 1^{er} septembre 2019 dans les budgets de l'EPIC ainsi créé. Ils en constitueront la dotation initiale,
- d'approuver les statuts de l'EPIC,
- la création du budget principal de l'EPIC « Office de Tourisme Dieppe-Maritime » et de son budget annexe « Commercialisation de produits touristiques ou dérivés »,
- d'autoriser M. le Président à conduire toutes les opérations nécessaires à la création de l'EPIC Office de Tourisme Dieppe-Maritime et à signer tout document y afférent.

02-04-19/22 – Désignation des représentants de Dieppe-Maritime au sein du Comité de Direction de l'EPIC

Rapporteur : M. Bruno BIENAIME

Il a été décidé à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : André GAUTIER (et pour Virginie LEVASSEUR), Annie OUVRY (et pour Jean BAZIN), de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation de ses représentants au Comité de Direction, de désigner Monsieur Patrick BOULIER, Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, es qualité et de désigner pour le collège des élus :

TITULAIRES

1. Patrick BOULIER
2. Bruno BIENAIME
3. Nicolas LANGLOIS
4. Jean Jacques BRUMENT
5. Imelda VANDECANDELAERE
6. Guy SENEAL
7. Gill GERYL
8. Jean-Claude GROUT
9. Daniel LEFEVRE
10. Lucien LECANU
11. Emmanuelle CARU-CHARRETON
12. Jolanta AVRIL
13. Claude FERCHAL

SUPPLEANTS

1. Dominique DUTHU
2. Christophe LOUCHEL
3. Sabine AUDIGOU
4. Christine GODEFROY
5. René DESPREZ
6. Annie PIMONT
7. Marie-Laure DUFOUR
8. Franck SOTTOU
9. Lionel AVISSE
10. Joël MENARD
11. Marie-Catherine GAILLARD
12. Florent BUSSY
13. Isabelle DUBUFRESNIL

02-04-19/23 – Tarification des cottages dans le cadre de la Solitaire du Figaro 2019

Rapporteur : M. Bruno BIENAIME

Il a été décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs des cottages dans le cadre de l'arrivée de la Solitaire URGO Le Figaro 2019 tels qu'il suit :

<i>Cottages individuels</i>	
<i>Surfaces proposées</i>	<i>Prix proposés</i>
<i>Cottage 4 x 4 (16 m²)</i>	<i>1 666,67 € HT</i>
<i>Cottage 5 x 5 (25 m²)</i>	<i>3 000,00 € HT</i>
<i>Stand de 3 x 3 (9 m²) au sein d'un cottage de 75 m²</i>	
<i>Durées proposées</i>	<i>Prix proposés</i>
<i>Pour 1 journée</i>	<i>125,00 € HT</i>
<i>Pour les 6 jours</i>	<i>658,33 € HT</i>

Il a été dit que les recettes seront inscrites au budget annexe « commercialisation de produits touristiques ou dérivés » de l'Office de Tourisme Dieppe-Maritime dans un premier temps avant d'être reversées intégralement au budget principal de Dieppe-Maritime à l'issue de l'opération.

02-04-19/24 – Mise en place d'une subvention pour le classement des meublés de tourisme

Rapporteur : M. Bruno BIENAIME

Il a été décidé à l'unanimité de créer une subvention d'un montant de 100 € TTC par meublé de tourisme partenaire de l'Office pour l'obtention d'un classement préfectoral et il a été précisé que la subvention sera versée sur présentations de la facture acquittée et de la décision de classement obtenue.

• **SPORT/NAUTISME**

02-04-19/25 – Club Nautique Dieppois – Attribution d'une subvention financière dans le cadre du championnat de France d'aviron de mer

Rapporteur : Mme. Emmanuelle CARU-CHARRETON

Il a été décidé à l'unanimité, d'approuver le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 € au Club nautique dieppois pour l'organisation du championnat de France d'aviron de mer entre le 22 et le 26 mai 2019 et il a été précisé que cette subvention sera versée par Dieppe-Maritime de la façon suivante :

- Acompte de 90% : dans un délai de 15 jours suivant le rendu exécutoire de cette délibération,
- Solde : dans un délai de 30 jours suivant la présentation d'un bilan qualitatif de l'action conduite, dûment signé par le Président de l'association bénéficiaire. Ce dernier sera présenté avant le 30 novembre 2019.

02-04-19/26 – Point Plage de Dieppe 2019 – Animations et subventions versées aux associations organisatrices

Rapporteur : Mme. Emmanuelle CARU-CHARRETON

Il a été décidé à l'unanimité :

- d'approuver la mise en place d'un point plage tenu et animé par le Cercle de la Voile de Dieppe, le Club municipal de natation de Dieppe, le Club nautique dieppois et Aviron Varenne Côte d'Albâtre entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2019,

- d'approuver le versement, au nom de l'entente pour la station nautique, d'une subvention d'un montant total de 27 350 € répartis de la façon suivante :
 - 13 000 € au Cercle de la Voile de Dieppe,
 - 9 000 € au Club municipal de natation de Dieppe,
 - 5 000 € au Club nautique dieppois,
 - 350 € à Aviron Varenne Côte d'Albâtre,
- d'accepter que Dieppe-Maritime porte la dépense de la station nautique et appelle la participation de chaque partenaire sur la base de la répartition suivante :
 - Dieppe-Maritime : 65,5 % soit 17 914,25 €,
 - Communauté de communes Terroir de Caux : 11% soit 3 008,50 €,
 - Communauté de communes Falaises du Talou : 18%, soit 4 923 €,
 - Commune de Le Tréport : 4%, soit 1 094 €,
 - Commune de Criel-sur-Mer : 1,5%, soit 410,25 €.
- de préciser que ces subventions aux associations seront versées par Dieppe-Maritime de la façon suivante :
 - Acompte de 90% : dans un délai de 15 jours suivant le rendu exécutoire de cette délibération,
 - Solde : dans un délai de 30 jours suivant la présentation d'un bilan qualitatif de l'action conduite, dûment signé par le Président de l'association bénéficiaire. Ce dernier sera présenté avant le 30 novembre 2019.

02-04-19/27 – « Faites du nautisme » 2019 – Attribution de subventions aux associations participantes

Rapporteur : Mme. Emmanuelle CARU-CHARRETON

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à demander une aide financière au Département de la Seine Maritime pour l'organisation de cette manifestation,
- d'attribuer, pour un montant total de 4 500 €, une subvention de 180 € par jour d'animation à chaque structure organisatrice d'animations durant "Faites du nautisme" 2019, dont la liste est la suivante :
 - SNSM Dieppe (2j, 360 €),
 - SNSM Le Tréport (2j, 360 €),
 - Club des Sports Sous-Marins Dieppois (2j, 360 €),
 - Quiberville Yachting Club (2j, 360 €),
 - Dieppe Voiles et Falaises (2j, 360 €),
 - Cercle de la Voile de Dieppe (2j, 360 €),
 - Guérin location (2j, 360 €),
 - Club nautique dieppois (2j, 360 €),
 - SNVV (1j, 180 €),
 - Surf'In Pourville (1j, 180 €),
 - AAPPMA de Dieppe (1j, 180 €),
 - AAPPMA La Truite Yerroise (1j, 180 €),
 - SIEABVV - Gestionnaire de Varenne Plein Air (1j, 180 €),
 - Estran (1j, 180 €),
 - Rand'Eau Kayak (1j, 180 €),
 - Aviron Varenne Côte d'Albâtre (1j, 180 €)
 - Sensation Large (1j, 180 €).

Il a été précisé que les subventions seront versées à l'issue de la manifestation selon la participation effective de chacune des associations qui sera constatée par le coordonnateur.

- **AFFAIRES CULTURELLES**

02-04-19/28 – Convention entre la Ville de Dieppe, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et le fonds de dotation Artutti – Recherche de financements et collecte de fonds pour la restauration de l'œuvre de Vasarely située sur le château d'eau à l'entrée de ville

Rapporteur : M. Guy SENEAL

Il a été approuvé, à l'unanimité, la recherche de financements et la collecte de fonds par le fonds de dotation Artutti ainsi que les conditions de partenariat entre la Ville de Dieppe, Dieppe-Maritime et le fonds de dotation Artutti. Monsieur le Président a été autorisé à signer tous les documents correspondants.

02-04-19/29 - ASSOCIATION LES ENFANTS DE MOLIERE – Le Festival des Enfants de Molière – Edition 2019 – Attribution d'une subvention

Rapporteur : M. Guy SENEAL

Il a été approuvé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2.000 € maximum à l'association des Enfants de Molière pour l'organisation de l'édition 2019 du Festival des Enfants de Molière et Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

- **GESTION ET PREVENTION DES DECHETS**

02-04-19/30 – Convention de mise à disposition de moyens pour la collecte des déchets verts de la commune de Saint-Aubin-sur-Scie

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été décidé à l'unanimité d'approuver le principe de mise à disposition de moyens communaux pour la collecte, sur la Commune de Saint-Aubin-Sur-Scie, des déchets verts déposés sur la voie publique, dans les conditions définies dans l'exposé des motifs et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout autre document y afférent.

02-04-19/31 – Convention de mise à disposition de moyens pour la collecte des déchets verts de la commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été décidé à l'unanimité d'approuver le principe de mise à disposition de moyens communaux pour la collecte, sur la Commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer, des déchets verts déposés sur la voie publique, dans les conditions définies dans l'exposé des motifs et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout autre document y afférent.

02-04-19/32 – Convention de mise à disposition de moyens pour la collecte des déchets verts de la commune d'Offranville

Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

Il a été décidé à l'unanimité d'approuver le principe de mise à disposition de moyens communaux pour la collecte, sur la Commune d'Offranville, des déchets verts déposés sur la voie publique, dans les conditions définies dans l'exposé des motifs et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout autre document y afférent.

• **COMMANDE PUBLIQUE**

02-04-19/33 – Groupement de commandes pour la fourniture de services en télécommunications

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le Département de Seine-Maritime pour la fourniture de services de télécommunication,
- d'autoriser Monsieur le Président de Dieppe-Maritime à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunication ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence,
- d'autoriser le Président du Département de Seine-Maritime à signer les marchés à intervenir ainsi que tous les actes de gestion s'y rapportant.

02-04-19/34 – Groupement de commandes avec la Ville de Dieppe en vue du renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques – Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes

Rapporteur : M. le Président

Il a été décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président de Dieppe Maritime à signer l'avenant n°1 relatif à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Dieppe et la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise en vue du renouvellement des marchés d'exploitation des installations thermiques,
- de désigner parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de Dieppe-Maritime Madame PIMONT Annie en tant que titulaire et Madame MPANDOU Véronique en tant que suppléante pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.



Le Président,

Patrick BOULIER

⇒ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21H30**

Affiché le 09/04/2019